

ANALYSE COMPARATIVE DES INITIATIVES DE MARQUAGES DES AVALOIRS

en vue d'une diminution des pollutions plastiques
via les réseaux d'eaux



Réalisée en 2022 dans le cadre de la mission régionale « zéro déchet plastique » confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation



Partenaires



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

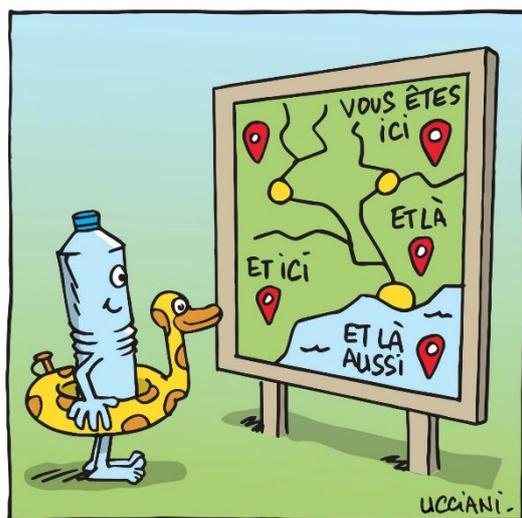


SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
Contexte	3
Objectifs	4
Méthodologie mise en œuvre pour l'analyse	4
1. LES TERRITOIRES ENQUÊTÉS	5
2. LES METHODES DE MISE EN OEUVRE ET LES OBJECTIFS	6
3. LES MARQUAGES	9
4. LES RESULTATS & LES PERSPECTIVES	13
5. ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS INSPIRANTES	17
6. CONCLUSION : LES BESOINS IDENTIFIES DES TERRITOIRES	19
REMERCIEMENTS	21



INTRODUCTION



Contexte

Depuis le mois d'avril 2019, l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), sous le pilotage de la Région Sud, l'ADEME et l'OFB, accompagne les collectivités territoriales en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la mise en œuvre de plans d'actions au service de la diminution des pollutions plastiques en milieux naturels.

Il s'agit notamment d'inciter leur engagement dans les chartes « zéro déchet plastique » pilotée

par la Région Sud et « plages sans déchet plastique » pilotée par le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME.

Le transfert des pollutions plastiques via les réseaux d'eaux est un des enjeux au centre des préoccupations des collectivités pour agir à leur échelle sur les problématiques de pollutions plastiques et leurs impacts sur la biodiversité. En effet, parmi les 95 collectivités actuellement signataires des chartes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une quarantaine agissent ou ont prévu d'agir sur le réseau pluvial pour diminuer le transfert des pollutions plastiques à travers le marquage des avaloirs.

Or, pour assurer l'efficacité de ce type d'action, les messages utilisés à proximité des avaloirs (souvent identifiés comme des « nudges ») devraient être intégrés dans une démarche globale de lutte contre le transfert des déchets via les réseaux d'eaux.

Ces démarches devraient également être pensées et mises en œuvre dans le cadre méthodologique des sciences comportementales.

A ce jour, nous savons que de nombreuses collectivités « marquent » leurs avaloirs de rue, nous avons en revanche peu de connaissance du cadre dans lequel s'inscrivent ces actions.

Afin d'en savoir plus sur les démarches actuellement mises en œuvre en France et plus particulièrement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARBE a réalisé un benchmark des pratiques en cours et en projet.

Cette étude a été conduite sous le pilotage :

- Des partenaires de la mission régionale d'animation zéro déchet plastique (la Région Sud, l'ADEME et l'OFB)
- Et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur) qui a souhaité soutenir cette action spécifique.

Objectifs

- Prendre connaissance des différentes méthodologies mises en œuvre pour le marquage des avaloirs de rue et les partager aux collectivités engagées dans une démarche de diminution des pollutions plastiques,
- Identifier s'il est nécessaire de mettre en place un accompagnement spécifique sur le sujet en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Méthodologie mise en œuvre pour l'analyse

Cette analyse a été réalisée en plusieurs phases :

1. Rédaction d'une enquête en ligne ([accessible ici](#))
2. Identification des acteurs concernés
 - a. Hors de la région, l'enquête a été diffusée auprès de collectivités et acteurs identifiés grâce au conseil de nombreux partenaires techniques avec qui l'ARBE échange dans le cadre de sa mission régionale (remerciement et liste des acteurs partenaires en fin de document)
 - b. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'enquête a été diffusée à l'ensemble des collectivités signataires des chartes animées par l'ARBE.
3. Diffusion de l'enquête auprès des acteurs ciblés
4. Entretiens individuels et visites de site de quelques acteurs identifiés comme ayant des méthodologies intégrées et exemplaires
5. Analyse des données recueillies et rédaction du benchmark

Prochaines étapes :

6. Diffusion et valorisation de l'enquête
7. Réflexion à conduire avec les partenaires pilotes de la mission d'animation régionale pour aider les collectivités en région dans la mise en œuvre de ces marquages.

Nota bene : les informations qui ont été recueillies et agrégées dans ce document sont issues des déclarations transmises par les 53 acteurs publics interrogés et non pas d'une analyse conduite sur les territoires.

1. LES TERRITOIRES ENQUÊTÉS

Liste et détails des territoires enquêtés disponibles en annexe



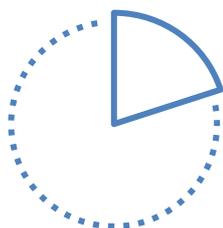
53 collectivités et intercommunalités ont répondu à l'enquête en France

53% sont situés sur le littoral et **47%** dans les terres



69% sont situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et **31%** hors région

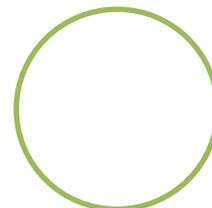
Etat d'avancement des projets de marquages des avaloirs



29 % en projet



44% en cours



27 % terminés

2. LES METHODES DE MISE EN OEUVRE ET LES OBJECTIFS



90% des territoires enquêtés ont intégré le marquage des avaloirs dans une **stratégie globale** de lutte contre les déchets plastiques (PLPDMA, PCAET, plan d'action zéro déchet plastique, etc.).



31% ont **caractérisés les déchets** (quantifier et/ou qualifier) abandonnés à proximité des avaloirs de rue. Parmi les 69% qui n'ont procédé à aucune caractérisation, la moitié aurait aimé le faire ou aimerait le faire par la suite.



Le point de vue de l'ARBE : Seul 31% des collectivités enquêtées ont procédé à la caractérisation des déchets présents à proximité des avaloirs, or pour agir à la source, il semblerait intéressant d'outiller et d'inciter les territoires à identifier les déchets. Cela faciliterait la mise en œuvre d'actions préventives et de sensibilisation des populations ciblées en fonction des pollutions identifiées à proximité et dans les réseaux.



Les causes identifiées des déchets dans les avaloirs

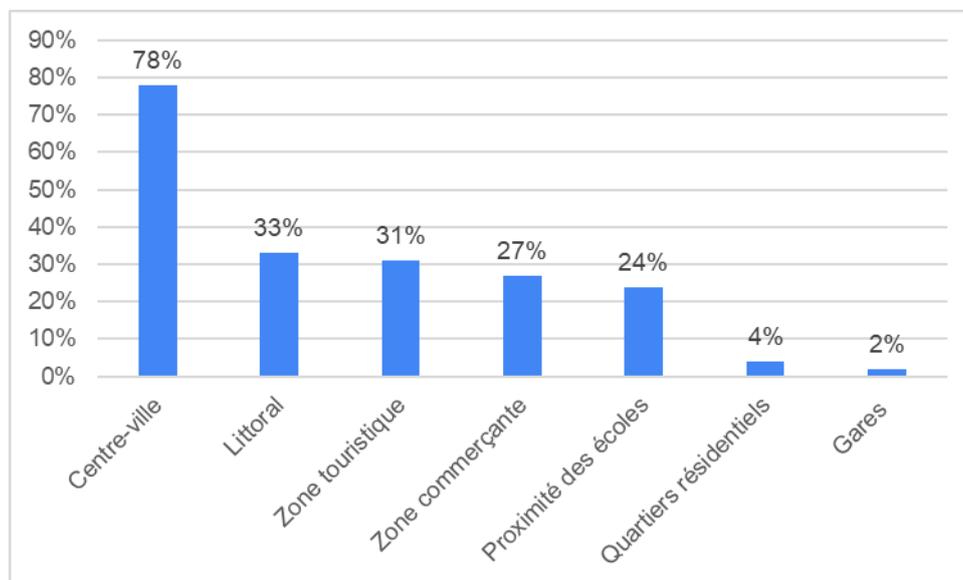


D'après les territoires enquêtés, la présence des déchets dans les avaloirs est le résultat (réponses à choix multiples proposées dans l'enquête en ligne) :

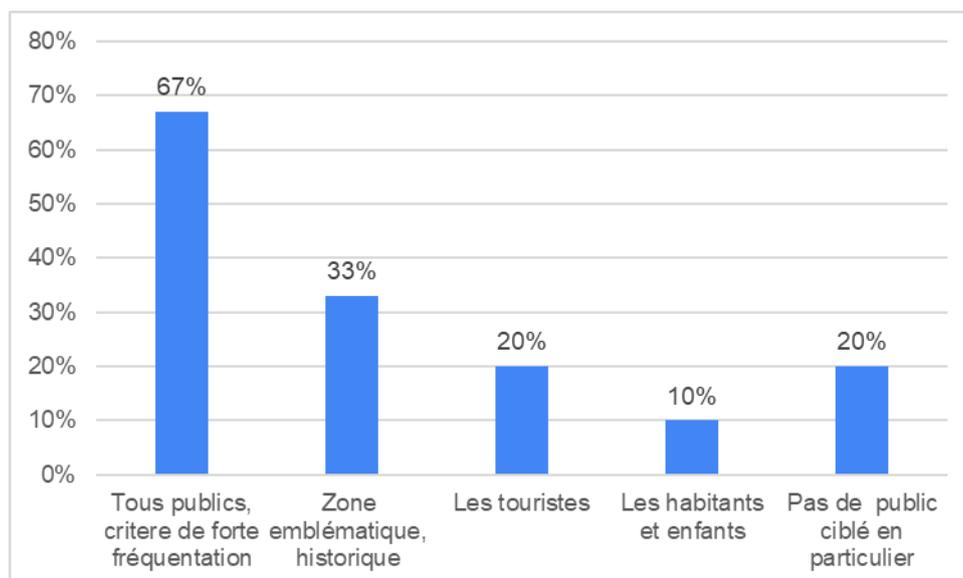
1. D'actes « délibérés » des citoyens (incivilités) pour **82%** des territoires
2. Du ruissellement par temps de pluie pour **65%** des territoires
3. D'actes « par défaut » des citoyens (par manque de poubelle à proximité par exemple) pour **25%** des territoires
4. De pratiques de nettoyages des services de propreté pour **10%** des territoires

5. 13% des acteurs interrogés n'ont pas identifier de causes en particulier

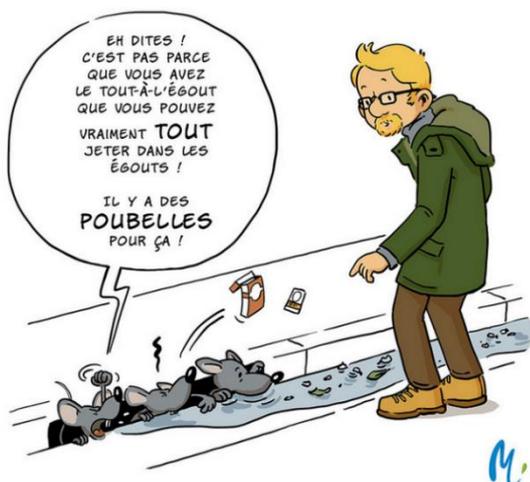
Les zones ciblées pour installer les marquages (réponses à choix multiples) : le **centre-ville arrive loin devant** et les zones semblent être ciblées en fonction de la fréquentation moins en fonction des publics cibles.



Les publics ciblés par les marquages (réponses à choix multiples) : **pas de public cible** en particulier



Les objectifs ciblés (réponses à choix multiples)



- 79% ont marqué les avaloirs pour inciter la prise de conscience du lien entre les avaloirs et la nature. Il s'agit dans ce cas d'informer les citoyens

Et/Ou

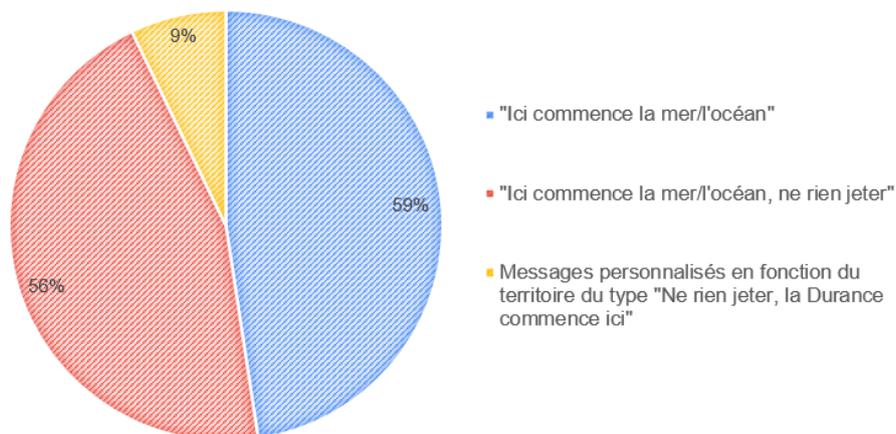
- 66% ont marqué les avaloirs pour inciter les changements de comportement concrets, c'est-à-dire diminuer les incivilités

“

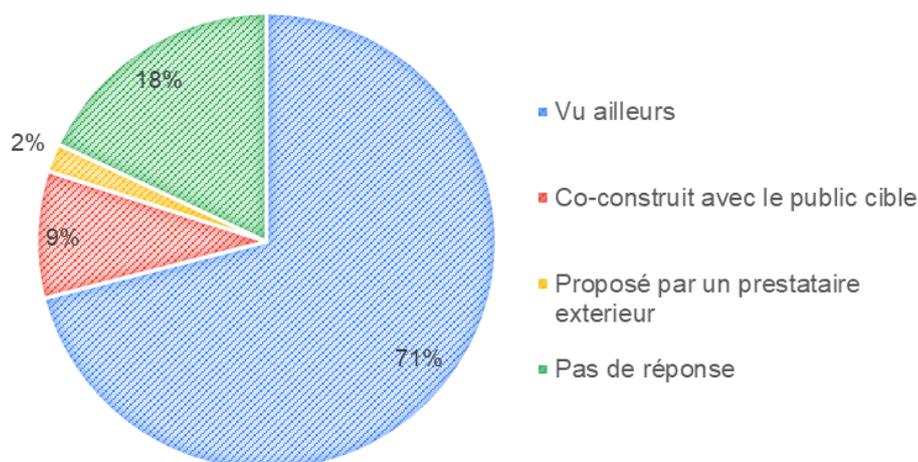
Le point de vue de l'ARBE : au-delà d'un changement de comportement et de lutte contre les incivilités, les collectivités cherchent à inciter une prise de conscience, à sensibiliser les citoyens. L'objectif est aussi que les citoyens comprennent que l'avaloir et le réseau d'eau sont un lien (parfois direct) entre le centre-ville et le milieu naturel.

3. LES MARQUAGES

Les messages utilisés

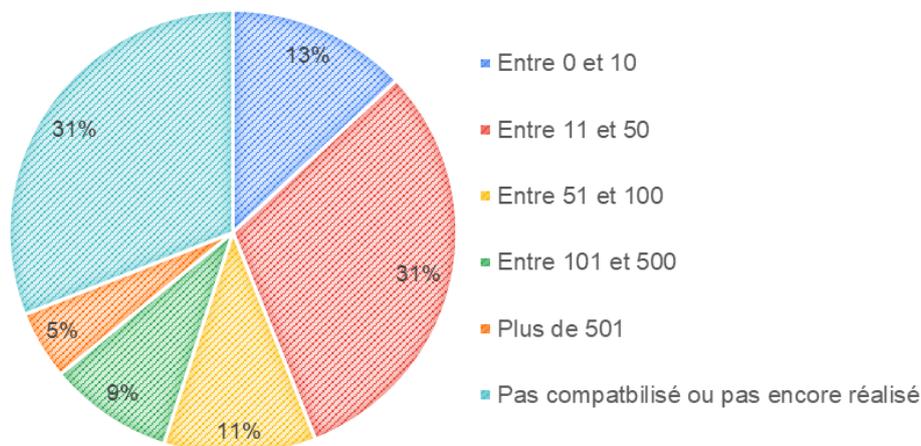


Les méthodes pour déterminer le message

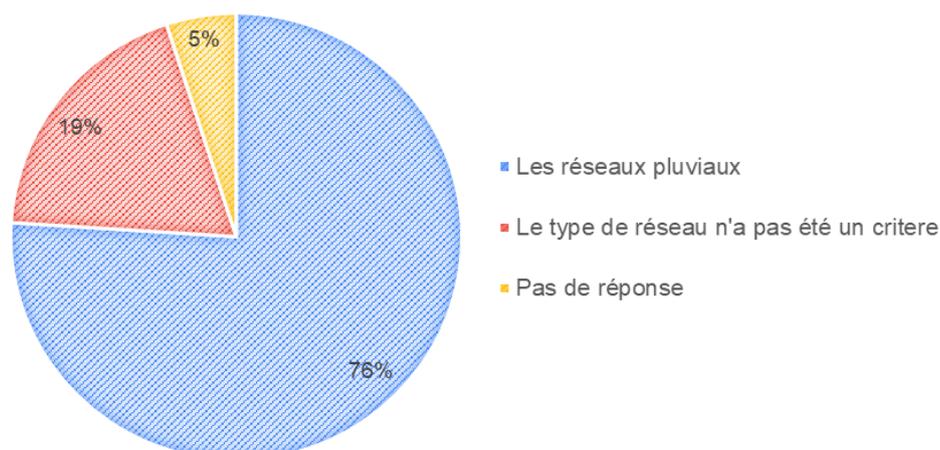


Le point de vue de l'ARBE : comme indiqué dans le premier graphique, plus de 60% des répondants ne personnalisent pas leurs messages en fonction des spécificités de leurs territoires (en citant par exemple le nom de la rivière à proximité). Ils n'indiquent pas non plus dans le message ce qui est clairement attendu du citoyen à savoir ne pas jeter de déchet dans l'avaloir. En écho à ce constat, le deuxième graphique indique que plus de 70% des répondants ont déterminé leurs messages en fonction de ce qu'ils avaient vu ailleurs. Il pourrait être intéressant d'inciter les territoires à personnaliser les messages et à s'assurer de la clarté de celui-ci en fonction des objectifs attendus et dans le cadre de méthodologies utilisées par les sciences comportementales.

Le nombre d'avaloirs concernés

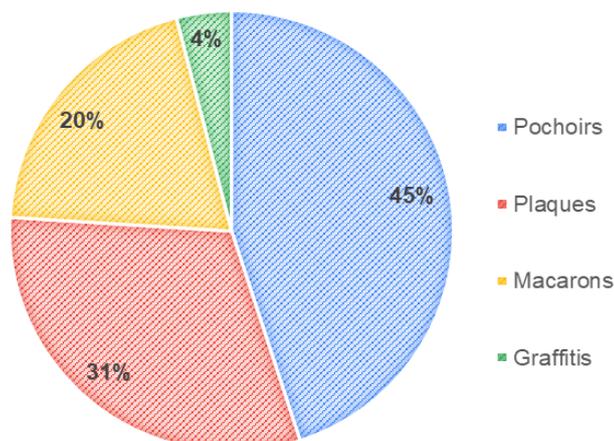


Les réseaux d'eaux ciblés



Le point de vue de l'ARBE : sans trop de surprise, la majorité des réseaux d'eau ciblés sont les réseaux pluviaux. EN effet ce sont ces réseaux qui sont parfois directement reliés au milieu naturel et qui sont donc responsables de certains transferts directs de pollution par temps de pluie. Il est tout de même intéressant de noter que près de 20% des répondants n'ont pas pris la typologie du réseau (unitaire ou séparatif) comme un critère de choix dans le marquage des avaloirs. Pour ces répondants, l'objectif premier, au-delà des enjeux quantitatifs de transfert de pollutions, semble donc être la prise de conscience par les citoyens que ces avaloirs ne sont pas une poubelle de rue.

Les types de marquages utilisés



Les coûts d'acquisition du matériel & d'installation sur la voirie

Parmi les 55 répondants, 39 était en cours de déploiement ou avaient terminé leur marquage lors de la diffusion de l'enquête. 22 ont répondu à l'ensemble des questions relatives aux coûts d'acquisition et d'installation.

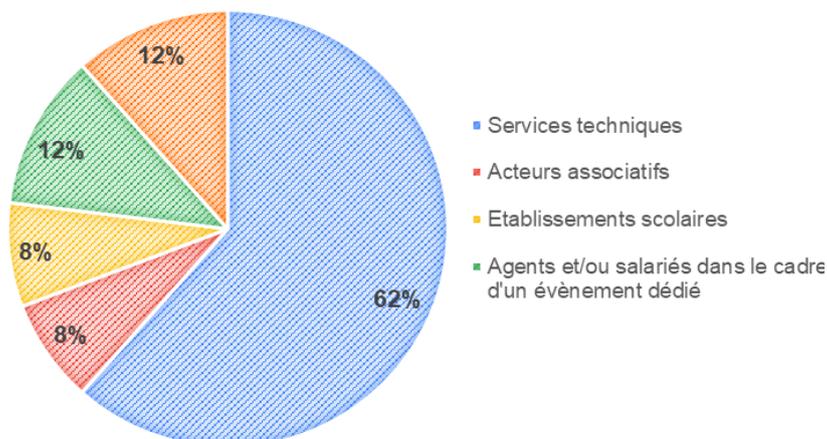
Concernant les coûts d'acquisition :

- 7 ont utilisé la méthode de flocage à l'aide de pochoirs : le coût moyen d'acquisition du matériel pour cette méthode est de 56 euros par avaloir marqué avec un différentiel de prix unitaire important selon les territoires allant de 7 euros à 140 euros par flocage.
- 15 ont utilisé des macarons ou des plaques : le coût moyen d'acquisition du matériel est de 111 euros par avaloir avec un différentiel de prix unitaire important selon les territoire allant de 13 euros à 333 euros par plaque ou macaron acheté.

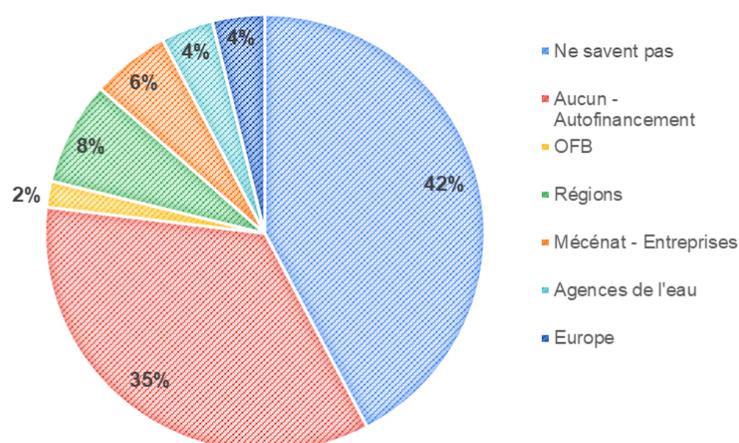
Concernant les coûts d'installation :

- 18 ont effectué l'installation en régie et 1 ont fait appel à des bénévoles, ils n'ont pas communiqué de coûts afférents
- 3 ont déclaré un coût d'installation unitaire de 83 euros, 15 euros et 3 euros. Il est à noter que le coût d'installation de 3 euros est celui afférent à un flocage au contraire des 83 et 15 euros afférents à l'installation de plaques.

Les acteurs impliqués qui ont effectué les marquages



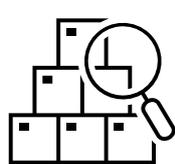
& qui ont financés l'action



Le point de vue de l'ARBE : Globalement, la technique de flocage semble en moyenne moins coûteuse en investissement que l'acquisition de macarons ou de plaques. Cependant il faut noter qu'il y a d'importantes différences de coût en fonction des territoires, quel que soit la méthode utilisée.

D'après les réponses, il est à noter que les prix unitaires semblent peu dépendants du nombre total d'avaloirs marqués. L'installation en régie par les services techniques permet de contenir les dépenses publiques induites et est une méthode très répandue parmi les territoires enquêtés.

4. LES RESULTATS & LES PERSPECTIVES



Entretien et/ou actualisation des messages prévu à proximité des avaloirs



77% Oui



33% Non

Evaluation des impacts compte tenu des objectifs initiaux



6% Oui (3 territoires)



46% Non

48% Non mais auraient souhaités évaluer leur action

Parmi les 3 territoires qui ont expérimenté une évaluation des impacts :



La commune d'Aix-en-Provence (13) a expérimenté à la suite du marquage des avaloirs en centre-ville, une **enquête de perception des passants dans la**

rue. Cette enquête ciblait 3 avaloirs, il s'agissait de noter la réaction des passants à

proximité des avaloirs et de recueillir quelques avis quant à ces marquages. Les passants interrogés avaient un avis positif sur cette initiative, certains ont également proposé quelques améliorations telles que le fait de marquer les avaloirs dans les deux sens de passage et utiliser de la peinture colorée pour une meilleure visibilité.



La commune de Mandelieu la Napoule (06) a installé des paniers récupérateurs de déchets dans des avaloirs équipés de messages « ici commence la mer » ainsi

que dans des avaloirs non marqués afin de pouvoir **comparer la présence des déchets**

entre les avaloirs marqués et non marqués. A ce stade, la commune n'a pas constaté

de différence et va conduire prochainement une étude plus poussée sur une durée plus longue avec une caractérisation des déchets, la modification des messages, et le suivi de l'évolution des pollutions en fonction du message.



La commune de La Croix Valmer (83) a expérimenté une évaluation des impacts de ces marquages avec l'aide de l'agent d'entretien de la voirie. Il a été missionné pour effectuer

une **évaluation par observation aux alentours des avaloirs**

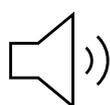
concernés de la présence des déchets. A la suite de l'installation des marquages, l'agent a observé une diminution des déchets jetés.



Le point de vue de l'ARBE : En écho au faible pourcentage des collectivités qui ont procédé à des caractérisations des déchets présents à proximité des avaloirs dans les rues, peu de collectivités ont à ce jour effectué ou prévu d'effectuer une évaluation de l'impact de la mise en place de ces marquages.

Or, identifier les types de déchets et évaluer l'impact des nudges semblent essentiels pour assurer l'atteinte des objectifs de diminution des pollutions et de changements des comportements.

Il pourrait donc être intéressant d'identifier (ou de développer le cas échéant) des outils spécifiques qui pourraient aider les collectivités en ce sens.



Valorisation de l'action de marquage des avaloirs



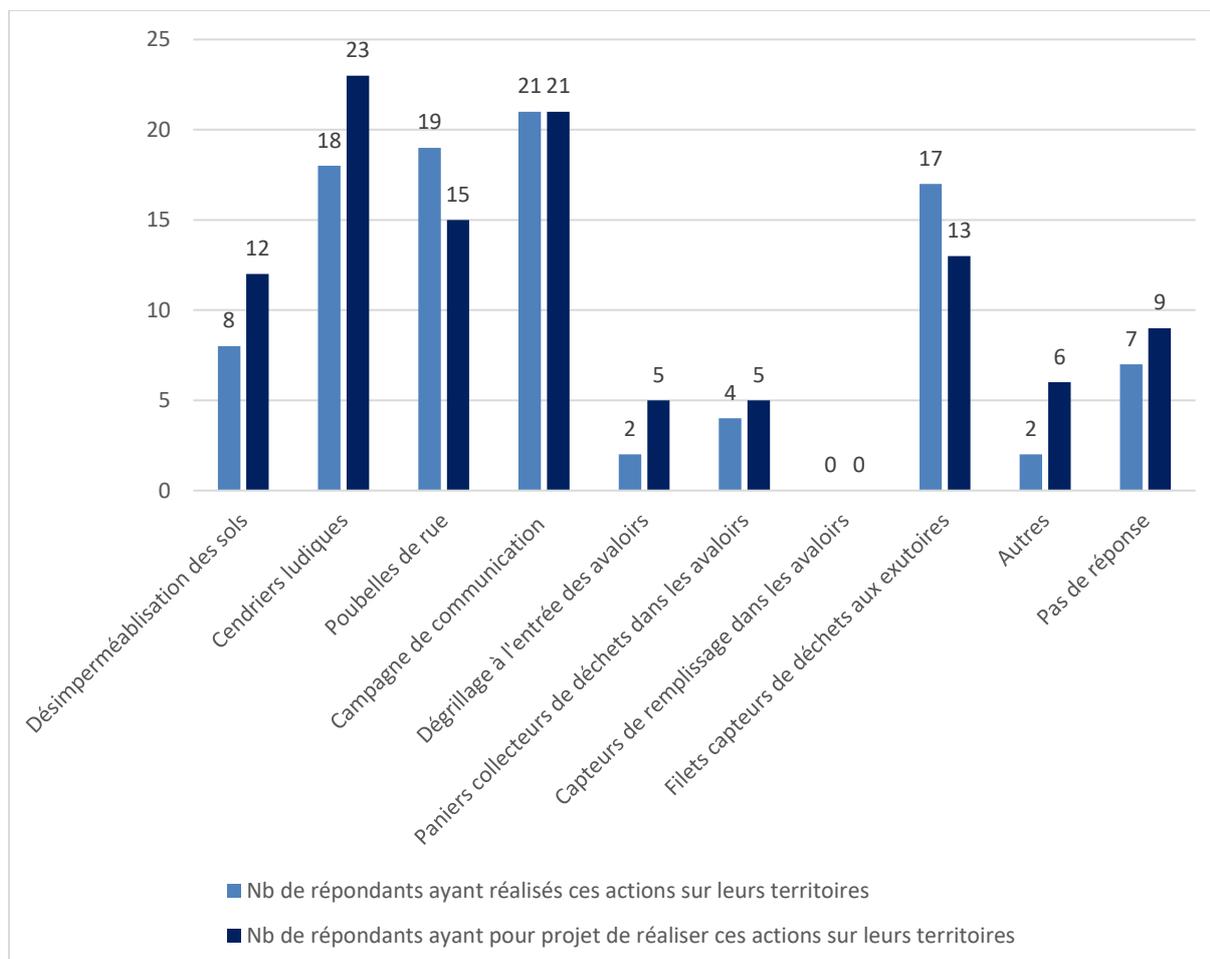
71% Oui



29% Absence de réponse

71% des territoires ont effectué une valorisation via la presse locale, les réseaux sociaux et les journaux municipaux.

Actions complémentaires mises en place et/ou prévues pour réduire le transfert des pollutions plastiques via les réseaux d'eaux



SIVALODET



Rayol-Canadel-sur-Mer



Istres



Le point de vue de l'ARBE : Au-delà du fait que les actions de marquage des avaloirs s'inscrivent souvent dans des stratégies globales de lutte contre les pollutions plastiques, ce graphique souligne que de nombreuses collectivités agissent à plusieurs étapes du cycle des eaux urbaines pour diminuer le transfert des pollutions via les réseaux dans la nature.

Les 4 actions complémentaires les plus fréquemment mises en œuvre par les collectivités interrogées sont :

1. La diffusion de campagne de communication dans les espaces publics
2. La multiplication des poubelles de rue sur la voirie
3. L'installation de cendriers ludiques à destination des fumeurs
4. L'installation de filets capteurs de déchet en sortie de réseaux

Le désimperméabilisations des sols pour limiter le ruissellement des eaux de pluie et des déchets et l'installation de dégrillage à l'entrée des avaloirs ou de paniers collecteurs de déchets dans les avaloirs sont des actions moins fréquentes d'après les répondants.

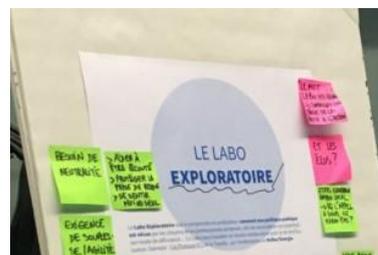
A noter également qu'en terme d'actions en projet, l'installation de cendriers ludiques à destination des fumeurs est la plus plébiscitée.

5.ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS INSPIRANTES

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Le marquage des avaloirs de rue de la Communauté Urbaine de Dunkerque a été mis en œuvre par des agents dans le cadre

du laboratoire d'innovation publique de l'intercommunalité. Le laboratoire d'innovation publique est un outil d'aide à l'amélioration des politiques publiques, il réunit des agents volontaires autour de cas pratiques proposés par l'un des services : il s'agissait ici d'identifier des actions pour lutter contre les déchets abandonnés en centre-ville.



ville.

L'initiative de marquage des avaloirs de la ville de Dunkerque est issue d'une initiative du conseil municipal des enfants. Le marquage des

avaloirs a été effectué par les enfants du conseil municipal lors d'évènements organisés par la



Conseil municipal des enfants - Dunkerque



Association Entreprises des Bois de Grasse

L'association d'entreprises des Bois de Grasse (06) a déployé des marquages d'avaloir dans le cadre d'un évènement de sensibilisation des salariés de sa zone d'activités.



Depuis 2019, le syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA) procède au marquage des avaloirs sur l'ensemble de son bassin versant. Le syndicat conduit également des sessions d'animations auprès des écoles du territoire en partenariat avec la Maison de la Nature d'Arcachon en vue d'améliorer la prise de conscience du lien entre avaloirs, réseaux d'eaux et milieux naturels.





Le parc naturel marin d'Iroise est en train d'installer dans 11 communes de son territoire 180 plaques de sensibilisation « ici commence la mer ». Cette action est **intégrée au programme européen Interreg « Preventing Plastic Pollution »** qui a pour objectif d'éliminer et prévenir les pollutions plastiques dans la Manche à travers des actions mises en œuvre en France et au Royaume-Uni.



Le syndicat mixte du bassin des Sorgues déploie sur les communes de son bassin versant le marquage des avaloirs avec le message « ici commence la Sorgue ». Cette action est **intégrée au contrat de rivière**. Au-delà de cette action ciblée, le syndicat expérimente actuellement un barrage flottant capteur de déchet sur la rivière.



Pour valoriser son projet de marquage des avaloirs, la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins a organisé une journée d'inauguration avec des **animations de street art** autour des avaloirs ciblés.



La commune de La Croix Valmer a fait appel à un **artiste graphiste** pour marquer certains de ses avaloirs.



Pour financer le marquage des avaloirs et l'installation des filets à la sortie des exutoires, la Métropole Rouen Normandie a procédé à un appel au **mécénat auprès des entreprises**.

6.CONCLUSION : LES BESOINS IDENTIFIES DES TERRITOIRES



Les territoires souhaiteraient-ils être accompagnés dans l'usage des sciences comportementales en vue de diminuer le transfert des pollutions plastiques via les réseaux d'eaux ?

Parmi les territoires enquêtés en France



79% Oui

4% ne se prononce pas



17% Non

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur



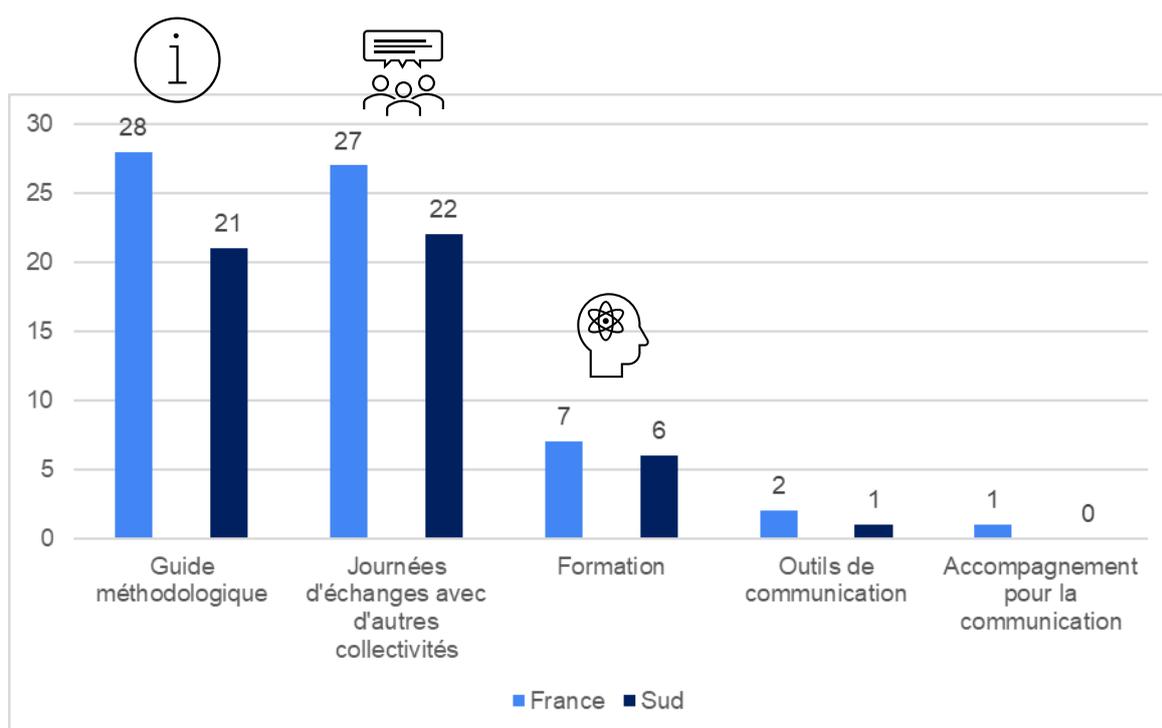
81% Oui

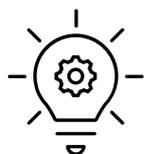
5% ne se prononce pas



14% Non

Avec quels types d'outils ?





Les territoires prêts à expérimenter la mise en œuvre d'une méthodologie d'usage des sciences comportementales pour diminuer le transfert des pollutions plastiques via les réseaux d'eaux ? (52 réponses)

81% de l'ensemble des territoires enquêtés seraient prêts à expérimenter et 19% ne le souhaitent pas.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Niveau de connaissance des apports des sciences comportementales
comme levier de changement de comportement

Connaissez-vous d'autres types de nudges et en utilisez-vous ?



& 40% sans réponse



Le point de vue de l'ARBE : Les collectivités enquêtées sont très nombreuses à souhaiter être accompagnées à travers notamment la proposition d'une méthodologie et de moment d'échanges entre collectivités engagées. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que très peu de collectivités ont connaissance des apports des sciences comportementales dans les stratégies publiques. Peu de collectivités interrogées ont conscience d'utiliser des « nudges » en marquant leurs avaloirs de rue de messages du type « ici commence la mer ».

REMERCIEMENTS

L'ARBE et ses partenaires remercient l'ensemble des acteurs enquêtés ainsi que les experts pour leurs témoignages et leurs participations à la réalisation de cette publication

Pour l'aide à l'identification des territoires hors région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- La Direction de l'eau et de la Biodiversité du Ministère de la transition écologique
 - L'Office Français de la Biodiversité
 - Le WWF
 - Surfriders Foundation Europe
- Le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains (LEESU), Faculté de Sciences et Technologie, Université Paris Est - Créteil
 - L'Agence de l'eau Adour-Garonne
 - Planete nudge
 - La Région Occitanie
 - L'Astee et AQ(T)UA
 - La mairie de Paris et Circulab

Pour leurs regards d'experts et présentations des sciences comportementales

- L'Institut méditerranéen des sciences de l'information et de la communication (IMSIC) - Universités Aix-Marseille et Toulon
 - Le Laboratoire de Psychologie Sociale - Aix-Marseille Université
- BRGM / Projet PRECOS (Pratiques, REprésentations sociales et COmportementS au sein des socio-hydrosystèmes (PRECOS))
 - INRAE / Centre d'économie de l'environnement de Montpellier

Et plus particulièrement :

- Nicolas FIEULAIN Chercheur en Psychologie Sociale, Université de Lyon pour ses conseils à sa relecture de l'enquête en ligne.



ARBE (2022) – Direction transition écologique des territoires – Mission zéro déchet plastique
 Rédaction : Claire POULIN
 Relecture : Aurélie RUFFINATTI, Bernard VIGNE, Mylène RAYNAUD, Sophie CAPLANNE, David MOULIN, Audrey MICHEL

En savoir plus sur la mission zéro déchet plastique de l'ARBE
<https://www.arbe-regionsud.org/293-zero-dechet-plastique.html>

Animateur



Partenaires



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Annexe : Liste des territoires ayant répondu à l'enquête

	Marquages réalisés (R) en projet (P)	Nom du territoire	Région	Terrestre (T) Littoral (L)	Statut
1	R	Fuveau	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
2	R	Rayol-Canadel-sur-mer	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
3	R	Le Tréport	Normandie	L	Commune
4	R	Toulon	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
5	R	Agglomération Cannes Pays de Lerins (CACPL)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	EPCI
6	R	SIRTOM Apt	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	EPCI
7	R	Langrune sur Mer	Normandie	L	Commune
8	P	PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	PETR
9	P	Oraison	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
10	P	Saint Vallier de Thiey	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
11	R	Parc naturel marin d'Iroise	Bretagne	L	Gestionnaire de milieux naturels
12	P	Venelles	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
13	R	La Croix Valmer	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
14	R	Grenoble Alpes Métropole	Auvergne-Rhône-Alpes	T	Métropole
15	P	Gréoux les bains	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
16	P	Méounes Les Montrieux	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
17	R	Beaulieu-sur-mer	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune

	Marquages réalisés (R) en projet (P)	Nom du territoire	Région	Terrestre (T) Littoral (L)	Statut
18	R	Anglet	Nouvelle-Aquitaine	L	Commune
19	R	Métropole Rouen Normandie	Normandie	T	Métropole
20	R	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Nouvelle-Aquitaine	L	Gestionnaire de milieux naturels
21	R	Communauté de communes Sisteronais-Buëch	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	EPCI
22	R	SIVALDODET	Bretagne	L / T (1 commune littorale)	Gestionnaire de milieux naturels
23	R	Agglomération Cap Atlantique	Pays de la Loire et Bretagne	L	EPCI
24	R	Vence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
25	R	Association d'entreprises du Bois de Grasse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Association d'entreprises
26	R	Brest Métropole	Bretagne	L	Métropole
27	P	Provence Alpes Agglomeration	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L / T (1 commune littorale)	EPCI
28	P	Vallauris Golfe-Juan	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
29	R	Draguignan	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
30	R	Perros-Guirec	Bretagne	L	Commune
31	R	Isle-sur-la-Sorgue	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
32	R	Syndicat mixte du bassin des Sorgues	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Gestionnaire de milieux naturels
33	R	La Colle sur Loup	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune

	Marquages réalisés (R) en projet (P)	Nom du territoire	Région	Terrestre (T) Littoral (L)	Statut
34	R	Biarritz	Nouvelle-Aquitaine	L	Commune
35	P	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	EPCI
36	P	La Roque d'Anthorn	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
37	P	Les Arcs sur Argens	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
38	P	Communauté de communes du Briançonnais	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	EPCI
39	R	Communauté de communes Les Sorgues du Comtat	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	EPCI
40	P	Cabriès	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
41	R	Cassis	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
42	P	Roquebrune sur Argens	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
43	P	Communauté Urbaine de Dunkerque	Hauts de France	L	EPCI
44	R	Villeneuve-Loubet	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
45	R	Aix en Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
46	R	Pornic	Pays de la Loire	L	Commune
47	R	Valbonne	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	Commune
48	R	Mandelieu la Napoule	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
49	R	Le Grau du Roi	Occitanie	L	Commune
50	R	Dunkerque	Hauts de France	L	Commune
51	P	Luberon Monts de Vaucluse Agglomération	Provence-Alpes-Côte d'Azur	T	EPCI
52	P	Istres	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune
53	R	Saint-Chamas	Provence-Alpes-Côte d'Azur	L	Commune